

## A V I S P U B L I C

**Entrée en vigueur**  
PPCMOI-2019-00109 et PPCMOI-2019-00147

### **AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :**

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire du 21 janvier 2020, le conseil municipal de la Ville de Saint-Jérôme a adopté les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) suivants, en vertu du règlement 0319-000 :

- PPCMOI-2019-00109 afin de permettre l'usage "Habitation multifamiliale isolée" de cinq (5) logements sur le lot 2 139 688 du cadastre du Québec, situé au 26 à 30, rue Lemay.
- PPCMOI-2019-00147 concernant un projet de construction d'une habitation trifamiliale isolée de trois (3) étages sur le lot 2 354 432 du cadastre du Québec, situé au 48, rue Boyer

En conformité avec les dispositions de l'article 137.15, alinéa 3, de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, **ces résolutions sont entrées en vigueur le 19 février 2020, date de la délivrance du certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.**

Toute personne intéressée peut consulter lesdites résolutions à la Centrale du citoyen située au 10, rue Saint-Joseph, bureau 103 à Saint-Jérôme, les lundis, mercredis et vendredis, de 8 h à 17 h et les mardis et jeudis de 8 h à 19 h.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 26 février 2020.

**La greffière de la Ville,**

**Me MARIE-JOSÉE LAROCQUE, MAP, GMA**

Pour toute information :  
Service de l'urbanisme  
450 438-3251